

Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/05 Séance du 29 février 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	24

Date de la convocation
23 février 2024

Date d'affichage
23 février 2024

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	0	0

Le 29 février 2024 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

Étaient présents : Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Laurent CLERC, Monsieur Bernard CREISSEN, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Madame Sylvie GALTIER, Monsieur Abdrani GAROUCHE, Monsieur Patrick GUY, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Olivier MAURAS, Monsieur Jacky MIALHE, Monsieur Rémy OFFREDI, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Madame Isabelle VALY, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Régine VIDAL.

Absents excusés : Madame Meriem LAMARTI, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU

Procurations :

Monsieur Pascal ATGER a donné procuration à Mme Evelyne RICHARD
Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET a donné procuration à M. Patrick GUY
Madame Claudie CARMONA HUGUET a donné procuration à M. Jacky MIALHE
Madame Nelly DEMOULIN a donné procuration à M. Olivier MAURAS
Monsieur Olivier LELONG a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

Secrétaire de séance : M. Laurent CLERC

FINANCES – RENOUELEMENT ADHESION AUX FRANCAS DU GARD.

Dans le cadre de la mise en œuvre des ALP et de l'ALSH de la Commune, Monsieur le Maire présente au conseil municipal une proposition de renouvellement d'adhésion aux FRANCAS du Gard.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2020/55 en date du 13 octobre 2020, la commune a décidé d'approuver l'adhésion aux FRANCAS du Gard pour une période d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Considérant l'accompagnement de la commune par les FRANCAS dans le cadre de la mise en œuvre des ALP et de l'ALSH, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler l'adhésion aux FRANCAS du Gard pour bénéficier de leurs ressources et savoir-faire, pour l'année 2024.

Il précise que le coût annuel de l'adhésion est de 364.23€.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'APPROUVER l'adhésion aux FRANCAS du Gard.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente décision

Pour extrait conforme

Saint Hilaire de Brethmas, le 1^{er} mars 2024

Le Maire,
Jean Michel PERRET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification, le 04/03/2024

administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002595-20240301-2024_05-DE